

NOTE D'INFORMATION N°39/2020

La Défense, le 30 Octobre 2020

Objet : Nouvelles mesures sanitaires à la suite du discours de l'exécutif du 29/10

Dans le cadre du renforcement des mesures sanitaires décidées par le gouvernement, la Direction du GSA+ en concertation avec les membres du CSE a décidé de modifier l'organisation de travail mixant temps de présence sur site et télétravail.

Comme évoqué dans le protocole national, le recours au télétravail doit être le plus massif possible.

Les mesures suivantes **s'appliqueront à l'ensemble des collaborateurs à compter du lundi 2 novembre** :

• **Télétravail :**

Jusqu'au 4 décembre, les collaborateurs devront télétravailler, **5 jours par semaine.**

Par exception, les collaborateurs dont l'activité nécessite une présence au bureau seront autorisés à venir sur site après accord de leur supérieur hiérarchique.

Cette présence sera limitée à deux jours maximum par semaine.

Pour des raisons de service, les managers pourront demander à titre exceptionnel la venue sur site.

Les collaborateurs présents dans les locaux devront veiller au strict respect des gestes barrières.

• **Kelio :**

Comme évoqué lors de la précédente note sur les évolutions de Kélio, l'outil vous permet désormais de poser vos jours de télétravail directement avec validation par votre encadrant.

A compter du 2 novembre, chaque collaborateur doit renseigner ses jours de télétravail dans Kélio.

En cas de modification de vos jours de télétravail, vous devez la réaliser dans Kélio en amont de la date.

• **Attestation employeur (pour venir travailler):**

Comme lors de la première période de confinement, des attestations de déplacement seront nécessaires pour circuler.

Nous vous joignons en annexe les deux modèles à présenter en cas de contrôle :

- ✓ Attestation employeur vous permettant de venir sur site – cette attestations sera pré-remplie des éléments de l'entreprise ; vous aurez à renseigner vos informations personnelles ; elle est valable durant toute la période de confinement
- ✓ Attestation de déplacement dérogatoire à renseigner à chaque déplacement. Cette attestation est également remplissable en ligne via l'application #TousAntiCovid#

- **Application "TousAntiCovid"**

Selon les recommandations du gouvernement, il est rappelé l'intérêt de télécharger l'Application « TousAntiCovid » qui permet à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie.

Vous trouverez ci dessous le QR code de téléchargement



- **Restauration RIE**

Le RIE nous a informé hier qu'il resterait ouvert dans les prochains jours.

Il est dans l'attente des réponses envoyées par les locataires sur les modalités d'organisation du travail et, de fait, de la fréquentation attendue dans la tour pour savoir s'il reste ouvert sur toute la période de confinement.

- **Réunions avec des visiteurs extérieurs et déplacements :**

Les collaborateurs ayant des rendez-vous prévus dans les locaux avec des visiteurs extérieurs (fournisseurs, etc.) sont invités à annuler / reporter / remplacer ces réunions par des réunions en ligne.

Les déplacements professionnels sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- **Activité partielle :**

Du fait des nouvelles mesures sanitaires, le chômage partiel pour les collaborateurs impactés par la diminution d'activité s'intensifie à partir du 2 novembre à raison deux 2 jours par semaine.

Les salariés en seront informés par leur hiérarchie.

Il sera demandé à ces personnes de prendre deux journées de RTT d'ici le 4 décembre 2020.

En fonction de l'évolution des recommandations gouvernementales, des modifications pourront être apportées à la présente organisation.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET

Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "ontet", with a long horizontal line extending to the left and a large, sweeping stroke above it.

Diffusion Générale

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à : _____

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Gaelle BONTET, Directeur de GSA+,

certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail :

Nom et Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Adresse du domicile :	
Nature de l'activité professionnelle :	
Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :	Tour W – 102 Terrasse Boieldieu – 92800 PUTEAUX
Trajet de déplacement :	Domicile - Bureau
Moyen de déplacement :	
Date de validité :	Durant toute la période de confinement

Fait à PARIS LA DEFENSE, le 30 octobre 2020

